



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 4 mai 2015 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
Francine Roy, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Juliette Côté, conseillère
Chantal Pelletier, conseillère
MM. Alain Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2015-05-078

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-079

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-080

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-081

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que les comptes totalisant 125 888.44 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 05-2015 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014

La directrice générale dépose le rapport financier 2014. Le rapport est disponible au bureau municipal pour consultation et un résumé sera transmis à toutes les adresses dans un prochain bulletin municipal.

RÉSOLUTION N° 2015-05-082

ENTÉRINER LA PUBLICITÉ D'INFO-DIMANCHE POUR DÉMONTRER NOTRE SOUTIEN ET NOTRE FIERTÉ ENVERS L'AGRICULTURE ET LA RELÈVE

Sur la proposition Juliette Côté, il est résolu d'entériner la publicité d'Info-Dimanche au montant de 137.97 \$ taxes incluses pour démontrer notre soutien et notre fierté envers l'agriculture et la relève. Trois de ces 23 entreprises sont situées dans la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec. Il s'agit de Ferme Nature Sauvage (Dominic Plante), de la Ferme Santerre et fils (Blaise Santerre) et de la Ferme Malenfant Squatec (Bruno Malenfant).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-083

ENTÉRINER LA PUBLICITÉ D'INFO-DIMANCHE POUR LES LAURÉATS DU CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENARIAT TÉMISCOUATA-BASQUES.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'entériner la publicité pour les lauréats du Concours Québécois en entrepreneuriat Témiscouata-Basques au montant de 109.23 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-084

FONDATION ANNETTE CIMON LABEL

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accorder un don de 100 \$ à la Fondation Annette Cimon Label qui vient en aide aux gens atteints du cancer dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ASSOCIATION ENTRE-AMIS

Les élus ont décidé ne pas soutenir financièrement l'Association ENTRE-AMIS pour cette année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-085

COURSE-MARCHE AU PROFIT DE LA FAMILLE POIRIER

Sur la proposition d'Alain Malenfant il est résolu d'appuyer madame Brenda Bérubé pour l'organisation d'une course-marche au profit de la famille Poirier d'Auclair. Il est de plus résolu que madame Bérubé ait les autorisations du Ministère des Transports du Québec. De distribuer dans les publi-sacs l'annonce de l'événement pour les aider dans leur démarche. La course-marche se tiendra à Squatec la première fin de semaine de juin à 13 h. Le coût de l'inscription est de 5 \$ par adulte et gratuit pour les enfants de 12 ans et moins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-086

DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UNE OU DES TRAVERSES DE PIÉTON

Considérant la dangerosité du secteur vis-à-vis le Magasin 5-10-15 jusqu'à la Pharmacie Albert Falardeau et en face du Magasin Coop de Squatec pour les piétons.

Considérant l'urgent besoin de mettre en place une ou des traverses de piéton dans la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec pour une question de sécurité envers nos enfants et nos personnes âgées ainsi que toute la population.

Considérant la demande de faire baisser la limite de vitesse, car c'est vraiment trop dangereux dans ces secteurs.

Considérant l'intersection avec la rue Saint-Marc et dont les camions lourds y circulent abondamment à cause de l'usine de Lebel Vallée-des-Lacs et qu'ils ne se soucient pas trop souvent de la vitesse à laquelle ils arrivent et s'en vont.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de demander au Ministère des Transports du Québec d'installer une traverse de piéton de la Pharmacie Albert Falardeau vers le Magasin Coop, une autre du Magasin 5-10-15 vers le Magasin Coop. Il est de plus résolu de demander une baisse de vitesse dans ce secteur qui est légalement approuvé par le MTQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-087

PERMANENCE À CAROLE MORNEAU ET SIMON GIGUÈRE

Considérant que la période de six mois est maintenant écoulée.

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'accorder la permanence de madame Carole Morneau comme agente de secrétariat et de monsieur Simon Giguère comme inspecteur en urbanisme en date du 20 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-088

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PARTICIPER AU CONGRÈS 2015 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) À QUÉBEC

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'autoriser la directrice générale à participer au congrès 2015 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) à Québec du 17 au 19 juin 2015. Il est de plus résolu d'autoriser les frais de déplacements, de repas et d'hébergement.

RÉSOLUTION N° 2015-05-089

NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – EMPLOYÉS TERRAIN DE JEUX 2015

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de nommer Francine Roy, Francis Pelletier et Julie Garon à titre de membres du comité de sélection dans le cadre du recrutement de la personne coordonnatrice ainsi que trois moniteurs/monitrices pour le terrain de jeux – été 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-090
ENTÉRINER L'ACHAT D'UN BALAI RAMASSEUR

Considérant le mauvais état et le manque de pièces pour le balai mécanique.

Considérant la nécessité de nettoyer les rues dans la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Considérant la réception de deux (2) soumissions.

Considérant le résultat de l'étude de conformité des soumissions.

Alain Malenfant se retire de la discussion et de la prise de décision.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'entériner l'achat d'un balai ramasseur et d'accepter la soumission d'Alcide Ouellet & Fils Inc. au montant de 24 449.43 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-091
MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – APPEL D'OFFRES – ACHAT D'ABRASIFS

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer un appel d'offres dans le journal d'Info-Dimanche en vue de l'achat d'abrasifs pour la prochaine saison hivernale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-092
AUTORISATION AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES PRIX POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à demander des prix pour l'abat-poussière pour 45 000 litres avec un épandage d'une fois seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PLAINTÉ D'UN CITOYEN POUR LA PROPRIÉTÉ DU 19 CHEMIN VIEILLE ROUTE

Suite à la réception de la lettre d'un citoyen le 21 avril dernier, nous étudierons sa demande concernant la propriété du 19 chemin Vieille Route. Le citoyen déclare qu'il a déjà fait une plainte en 2007 et qu'il n'y a pas eu de changement depuis.

ADOPTION DE L'ARTICLE 59 – AVIS FAVORABLE CONERNANT L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

Les élus ont décidé de demander à monsieur Jacky Ouellet de venir leur expliquer les secteurs qui sont visés par la demande de la CPTAQ afin d'avoir l'heure juste et ainsi de comprendre mieux l'enjeu de la municipalité face à cette demande.

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DU 4 AU 12 MAI 2015

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule **du 4 au 10 mai** et que le slogan « *Prenez une pause, dégagez votre esprit* » vise à reconnaître l'importance de susciter la réflexion et inviter à l'action.

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement.

Par conséquent, je Jacqueline Caron, mairesse de Saint-Michel-du-Squatec, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

RÉSOLUTION N° 2015-05-093

MANDATER LA FIRME ÉCOL'EAU À REMPLIR LE SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX (SOMAE) ET À NOMMER UN AGENT QUI VALIDE LES DONNÉES – OBLIGATOIRE PAR LE MINISTÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Considérant l'obligation de remplir le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE) à la demande du Ministère de Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de mandater la firme Écol'eau afin de remplir le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE). Il est de plus résolu de nommer madame Maryse Ouellet comme agent qui validera les données.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-094

AUTORISATION AU COMITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE POUR LES FEUX D'ARTIFICE.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser le Comité de la St-Jean-Baptiste à utiliser des feux d'artifice et des pièces pyrotechniques dans le cadre des activités du 23 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-095

PARTICIPATION GRATUITE – SOIRÉE DE FORMATION ET D'INFORMATION – SAINES HABITUDES DE VIE ET LA POLITIQUE FAMILIALE (PFM) – 27 MAI 2015 À RIVIÈRE-DU-LOUP

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser Juliette Côté à participer à la séance de formation et d'information gratuite le 27 mai à Rivière-du-Loup. Il est de plus résolu d'autoriser le remboursement des frais de déplacement pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR – INQUIÉTUDE CONCERNANT LES TRAVAUX FORESTIERS EN FORÊT PUBLIQUE

Les élus ont décidé de ne pas appuyé la municipalité d'Auclair par manque de clarté et/ou de détail dans leur demande d'appui concernant leur inquiétude concernant les travaux forestiers en forêt publique.

HAUSSE DE LA FORMATION DES POMPIERS PAR L'ÉCOLE NATIONAL DES POMPIERS DU QUÉBEC (ÉNPQ) EN LIEN AVEC LA FORMATION DONNÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

Nous avons reçu de la municipalité de Lac-des-Aigles une résolution qui nous annonce le tarif passe de 659 \$ à 1 385 \$ l'élève pour la formation des pompiers selon ceux de l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) pour les quatre participants pompiers qui sont déjà en formation avec le formateur de Lac-des-Aigles qui a débuté l'an passé.

RÉSOLUTION N° 2015-05-096

DEMANDE DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SQUATEC POUR INSTALLER DES FLUORESCENTS DANS LEUR LOCAL

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accepter la demande du Club des 50 ans et plus de Squatec pour modifier l'éclairage dans leur local. Il est de plus résolu que la municipalité assume tous les frais encourus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-05-097

EMBELLISSEMENT

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'autoriser le remboursement des frais de déplacement à Chantal Pelletier pour l'achat d'arbustes, d'engrais, etc. Il est de plus résolu de commander des plaques pour la structure des planètes au jardin céleste auprès de monsieur Fabien Nadeau de chez NADO. Pour ce qui est du muret à faire au jardin d'antan, monsieur Claude Bérubé sera contacté par la directrice générale s'il peut faire le travail de soutien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2014 DU MMQ

La mairesse dépose le rapport annuel financier 2014 de la mutuelle des municipalités du Québec (MMQ). Le rapport est disponible au bureau pour consultation.

RÉSOLUTION N° 2015-05-098

PROJETS

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu qu'après avoir reçu l'estimé d'Ébénisterie Gilles Talbot pour refaire un plancher et la toiture en bardeaux des petits chalets en bois rond au camping, que la directrice générale le contact pour faire faire les réparations avant la mi-saison du camping, c'est-à-dire avant le 1^{er} juin 2015. S'il ne peut pas venir faire les travaux nous demanderons à Construction Jaro.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES DU 13 AVRIL 2015

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois d'avril 2015.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 35.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière